** 106-995 Boulevard Decarie H4L 3M6 Saint-Laurent Québec**

**Courriel : agencewalbok2021@gmail.com**

**Contact : +1 514 867 8078**

**Politique sur les équipements de protection individuelle**

**Objectif**

Cette politique vise à assurer la sécurité, le bien-être et le confort des employés en fournissant des bottes de travail appropriées pour les tâches spécifiques au sein de l'entreprise.

**Responsabilité**

La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe au département des ressources humaines, en collaboration avec les responsables de la sécurité au travail.

**Normes de Sécurité et de Confort**

Les bottes de travail fournies doivent respecter les normes de sécurité en vigueur dans l'industrie et offrir un niveau de confort adapté à la nature des tâches effectuées par les employés.

**Distribution et Entretien**
Les bottes de travail seront mises à la disposition de chaque nouvel employé dès son arrivée, ou un montant de remboursement pour l'achat de bottes leur sera alloué.

Les employés existants auront droit à des remplacements ou à des réparations en cas d'usure excessive ou de défaillance.

Les employés sont responsables de l'entretien régulier de leurs bottes et doivent signaler toute défaillance ou besoin de remplacement à leur Responsable.

**Remboursement**

En cas de perte, vol ou détérioration des bottes de travail en raison d'un incident non lié au travail, la responsabilité financière peut incomber à l'employé.

**Conformité aux Procédures de Sécurité**

Les employés sont tenus de porter leurs bottes de travail conformément aux procédures de sécurité établies lorsqu'ils se trouvent sur le lieu de travail.

**Révisions de la Politique**

Cette politique sera révisée périodiquement pour garantir qu'elle reste en phase avec les normes de sécurité en vigueur et les besoins de l'entreprise.

**Approbation**

Cette politique a été approuvée par Ahmed Bokori Hamid à la date indiquée.

Montréal le